





# Déclaration préalable

# au vol en zone peuplée d'un aéronef circulant sans personne à bord

Arrêté du 17/12/2015 modifié relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord

Réalisée par Paul LA TROUITTE - AEROMAKER

Le 20/05/2020

L'exploitant

Nom AEROMAKER

**SIRET** 812 728 780

Nom commercial SKYDRONE FILM

N° d'exploitant déclaré ED911

Contact DIDIER Marc

Courriel paul@skydrone.fr

**Téléphone** 06 07 94 39 13

Contact joignable pendant les vols

Civilité Monsieur

Nom LA TROUITTE

Prénom Paul

Courriel paul@skydrone.fr

**Téléphone** 0638667298

**Description des vols** 

Type d'opération Activités particulières

**Environnement** En agglomération

Pilotage de l'aéronef En vue du télépilote

Scénario S3

Hauteur maximale de vol 50 m

Date des vols

Date de début de vol 02/06/2020 à 5h45

Date de fin de vol 08/06/2020 à 22h00

Zone de vol

Commune Morangis

Code postal 91420

Dans le cadre d'un tournage pour la société Ruhrgold, le drone volera en ascension et

Adresse/description du site en translation sur la zone de vol indiquée, à une vitesse de 2m/s. La zone de vol sera

entièrement sécurisée par une équipe de blocage.

#### Zone de vol détaillée



Cliquez ici pour voir la carte interactive

# Aéronefs susceptibles d'être utilisés

Numéro d'enregistrement	Type d'aéronef	Constructeur	Modèle	Masse maximale (kg)
UAS-FR-150042	Multirotors	DJI	Phantom 4 Pro	1.39
UAS-FR-150040	Multirotors	DJI	Phantom 4 Advanced	2.0
UAS-FR-150711	Multirotors	DJI	Mavic Pro	0.79
UAS-FR-87271	Multirotors	DJI	MAVIC 2 PRO	0.9
UAS-FR-118740	Multirotors	DJI	Inspire 2	4.4
UAS-FR-87270	Multirotors	DJI	Inspire 2	4.4
UAS-FR-138307	Multirotors	DJI	Inspire 2	4.4

# **Autres informations utiles**

# Pièces justificatives à fournir séparément

L'exploitant a été informé qu'il devait transmettre, par retour de courriel, les pièces justificatives suivantes, et que le préavis de 5 jours ouvrables ne commence qu'à réception d'un dossier complet :

- Tout document spécifique éventuellement requis par la préfecture concernée (l'exploitant a été informé que dans le cas d'une première demande auprès d'une préfecture, il devait impérativement la contacter pour connaître les éventuels documents spécifiques exigés).